



# CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE LIMOGES

## PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES

2019-2022



## **Protocole d'engagements renforcés et réciproques relatif à la rénovation du Contrat de ville 2019-2022 de l'agglomération de Limoges**

Pour sa bonne exécution, ce protocole s'appuie sur plusieurs textes de référence :

- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sur le renforcement de la mixité sociale,
- Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- Arrêté du 15 janvier 2019 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le nouveau programme national de renouvellement urbain,
- Circulaire du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et de la secrétaire d'État chargée de la Ville du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,
- Circulaire n°5729-SG du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,
- Circulaire n°6057/SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- Circulaire interministérielle n°CABINET/2019/25 du 4 février 2019 relative au déploiement du plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle,
- Circulaire CGET du 7 mars 2019 relative aux orientations et moyens d'interventions de la politique de la ville en 2019,
- Circulaire du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville,
- Règlement d'intervention adopté par la région Nouvelle-Aquitaine en assemblée plénière le 26 mars 2018,
- Cadre de référence des conseils citoyens, juin 2014,
- Le Pacte de Dijon, 10 juillet 2018,
- Le rapport « *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens* » de la Commission nationale du débat public, décembre 2018,
- L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de ville par les services de Limoges Métropole - Communauté urbaine, juin 2019.

## PRÉAMBULE

La loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a prolongé jusqu'en 2022 la durée des contrats de ville. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a changé de statut pour devenir une communauté urbaine, comme le permet la loi NOTRe au bénéfice des communes ayant perdu leur statut de capitale régionale, suite à la réforme territoriale.

L'année 2019 marque ainsi la rénovation du contrat de ville en s'appuyant sur les préconisations issues de son évaluation à mi-parcours et, reposant principalement, sur une actualisation des enjeux prioritaires et des modalités de gouvernance. Cette rénovation s'accompagne, par ailleurs, de la concrétisation des engagements de l'État par la déclinaison des priorités gouvernementales et de celles des collectivités territoriales.

La circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 définit d'une part, les modalités de rénovation du contrat de ville et d'autre part, le déploiement du pacte de Dijon, élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine, signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018.

L'avenant à mi-parcours du contrat de ville de l'agglomération de Limoges prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2019-2022, en application de la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

*La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.*

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques sera annexé au Contrat de ville de l'agglomération de Limoges.

## SOMMAIRE

<b>Article 1- OBJET.....</b>	<b>5</b>
<b>Article 2- PRINCIPES DE LA RÉNOVATION ET ORIENTATIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE.....</b>	<b>5</b>
2.1 Les principes de la rénovation du contrat de ville de l'agglomération de Limoges.....	5
2.2 Les orientations de la feuille de route gouvernementale.....	6
<b>Article 3- ÉVALUATION A MI-PAROURS DU CONTRAT DE VILLE ET ENJEUX PRIORITAIRES.....</b>	<b>7</b>
3.1 Le diagnostic territorial à mi-parcours du contrat de ville de l'agglomération de Limoges.....	7
3.2 Les piliers d'intervention du contrat de ville de l'agglomération de Limoges.....	9
3.3 Les enjeux prioritaires dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de l'agglomération de Limoges.....	10
<b>Article 4- ENJEUX PRIORITAIRES ET TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DES MESURES.....</b>	<b>12</b>
4.1 Les chantiers prioritaires des collectivités territoriales en faveur des habitants des quartiers.....	12
4.2 La prise en compte des enjeux spécifiques des quartiers prioritaires de Limoges Métropole et l'intégration des mesures gouvernementales.....	14
<b>Article 5- LIEN AVEC LES AUTRES PLANS NATIONAUX DÉCLINÉS A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE LIMOGES MÉTROPOLÉ.....</b>	<b>20</b>
<b>Article 6- LIEN AVEC LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DÉCLINÉS A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE.....</b>	<b>21</b>
<b>Article 7- LA PARTICIPATION DES HABITANTS.....</b>	<b>24</b>
<b>Article 8- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>26</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>28</b>

## **Article 1-OBJET**

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques, signé entre l'État et les partenaires du contrat de ville, fixe d'une part les engagements des collectivités dans le pilotage et la mise en œuvre des projets de cohésion sociale et urbaine et traduit d'autre part, de manière opérationnelle, les enjeux prioritaires de la feuille de route de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers du contrat de ville de l'agglomération de Limoges.

Il s'inscrit dans la continuité des travaux et réflexions engagées au titre du dispositif d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, qui a réuni tous les signataires en séminaire les 12, 13 et 14 mars 2019 à Ester et, dans le cadre de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers prioritaires voulue par le Président de la République lors de ses deux interventions les 14 novembre 2017 et 22 mai 2018.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville de l'agglomération de Limoges entend ainsi sur la période 2019-2022 :

- recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du contrat de ville au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours et créer les conditions d'une concentration des financements publics en faveur des territoires les plus en difficultés ;
- clarifier voire simplifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du contrat de ville ;
- réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les conseils citoyens ;
- améliorer les modalités de mise en œuvre du contrat de ville (animation, ingénierie, méthodes et outils) ;
- accompagner spécifiquement les enjeux liés à la rénovation urbaine des quartiers concernés.

## **Article 2 -PRINCIPES DE LA RÉNOVATION ET ORIENTATIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE**

### **2.1 Les principes de la rénovation du contrat de ville de l'agglomération de Limoges**

La rénovation du contrat de ville s'appuie dans la logique du Pacte de Dijon sur les trois principes suivants :

1. une approche globale de l'action publique reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux s'agissant notamment de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le plan national de santé et la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
2. l'intervention de la puissance publique privilégiant la mobilisation des crédits de droit commun nécessitant une adaptation des moyens d'intervention spécifiques au regard des enjeux prioritaires révélés lors du bilan à mi-parcours sur les neuf quartiers prioritaires ;

3. la responsabilisation des parties prenantes en vue de la traduction locale des engagements de l'État et de l'ensemble des collectivités dans une dynamique collective de mobilisation des moyens en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

## **2.2 Les orientations de la feuille de route gouvernementale**

La mobilisation nationale pour les quartiers s'est traduite notamment par l'adoption de méthodes de travail renouvelées reposant sur la co-construction et l'association des parties prenantes tant au niveau des acteurs nationaux et territoriaux de la politique de la ville que des acteurs publics ou privés. La rencontre territoriale du 6 février 2018 a participé de cette co-construction avec les différents partenaires de l'État au niveau local.

Les cinq programmes (sécurité, éducation, emploi, logement, lien social) de la feuille de route gouvernementale, adoptée le 18 juillet 2018, répondent aux demandes premières des habitants des quartiers prioritaires et, visent à garantir les mêmes droits aux habitants ; favoriser l'émancipation et faire République.

### **Garantir les mêmes droits aux habitants**

La sécurité des habitants demeure un préalable à toute action publique efficace et à toute vie sociale harmonieuse mais aussi la prévention de la délinquance au sein des quartiers et la cohésion police-population avec la mise en place ou le soutien des centres de loisirs jeunes.

En matière de logement et de cadre de vie, l'accélération du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) permet d'engager les chantiers de transformation des quartiers. La mixité sociale à l'échelle des quartiers et des villes est renforcée par une meilleure répartition de l'offre de logements sociaux sur le territoire afin d'éviter de concentrer les demandeurs les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville et de mener des politiques de peuplement adaptées à l'échelle intercommunale.

### **Favoriser l'émancipation**

L'éducation et la petite enfance jouent un rôle primordial dans l'émancipation et la réussite de chacun. En partenariat avec l'Éducation nationale et les collectivités locales, il s'agit de garantir un soutien renforcé dès le plus jeune âge et de mettre l'éducation au cœur de la politique d'émancipation (dédoublage des classes de CP et CEI, stages de qualité à destination des élèves de 3<sup>e</sup> des quartiers, développement des places de crèches, mise en place des cités éducatives). Il s'agit de mesures fondamentales de justice sociale.

L'émancipation passe aussi par le mérite et le travail. L'emploi avec l'activation de tous les leviers : orientation, apprentissage, emplois francs, création d'entreprise. Financés par le plan d'investissement dans les compétences (PIC), les parcours de formation vont bénéficier aux jeunes sans qualification et aux chômeurs de longue durée résidant dans les quartiers.

Les appels à projets « prépa apprentissage », « 100 % inclusion », « repérer et mobiliser les publics invisibles » qui ont d'ores et déjà été lancés par le Ministère du Travail, dans une logique d'essaimage, vont renforcer l'accompagnement des publics et répondre aux besoins des territoires en difficulté. Les dispositifs de tutorat et de parrainage permettent également d'accompagner les jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle.

## Faire République

Soutenir les acteurs de terrain qui bâtissent le lien social dans les quartiers prioritaires pour renforcer les valeurs de la République, lutter contre tous les comportements discriminants et prévenir des risques de radicalisation.

Les plans locaux de prévention de la radicalisation en articulation avec les contrats de ville permettent de conduire des actions concrètes en matière notamment d'accompagnement des jeunes, de soutien à la parentalité, de renforcement de l'esprit critique ou bien encore de formation de professionnels.

Le soutien aux acteurs de terrain par les dispositifs d'adultes-relais, de coordonnateurs associatifs, de mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs sont également des outils qui assurent et favorisent la permanence des actions portées par les acteurs associatifs au quotidien en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Faire progresser l'égalité femme/homme dans les quartiers prioritaires passe par la réappropriation de l'espace public, la levée des freins à l'emploi des femmes et la prise en compte de la dimension du genre dans les demandes de subvention de la politique de la ville. Signé en mai 2018, et annexé au contrat de ville, le Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations invite les acteurs du territoire à considérer cet enjeu de l'égalité de traitement pour tous.

*L'ensemble des mesures de la feuille de route gouvernementale n'a d'objet que de réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires et les autres territoires et, d'être partagé par l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville de l'agglomération de Limoges pour une déclinaison territoriale.*

### **Article 3 -ÉVALUATION A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE ET ENJEUX PRIORITAIRES**

Plus de 25 500 habitants résident dans les neuf quartiers prioritaires de Limoges Métropole, tous situés sur la ville de Limoges soit près de 19 % de la population limougeaude. Ces quartiers sont tous constitués majoritairement de logements sociaux.

Trois des neuf quartiers prioritaires couverts par le contrat de ville de l'agglomération de Limoges sont parmi les quatre quartiers les plus pauvres de la région Nouvelle-Aquitaine. En matière de renouvellement urbain, sur les cinq projets de renouvellement urbain d'intérêt national retenus en Nouvelle-Aquitaine, deux se situent à Limoges : il s'agit des quartiers du Val de l'Aurence Sud et de Beaubreuil.

#### **3.1 Le diagnostic territorial à mi-parcours du contrat de ville de l'agglomération de Limoges**

À l'issue du diagnostic territorial réalisé par le cabinet d'étude COMPAS, les représentants des signataires du contrat de ville ont constaté que les écarts de conditions de vie entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux des autres quartiers sont toujours prégnants, voire se sont accentués au cours de la période 2015-2018.

## Une démographie spécifique marquée par des très bas revenus

En termes démographiques, la population des quartiers prioritaires est jeune (près de 25 % de la population a moins de 15 ans) mais voit son vieillissement augmenter. Les quartiers de la Bastide, Beaubreuil, les Portes Ferrées et le Val de l'Aurence ont, pour leur part, un taux supérieur à 40 % de population de moins de 15 ans. Cependant, l'ensemble des quartiers prioritaires voient leur vieillissement augmenter.

Les quartiers prioritaires abritent une part importante de personnes seules, surtout des hommes. Les quartiers comptent également une proportion de personnes étrangères ou immigrées à la hausse malgré des écarts entre les quartiers prioritaires.

L'écart de niveau de vie médian entre les quartiers prioritaires et le reste de Limoges métropole se creuse au fil des années : il est de 599 euros aujourd'hui contre 220 euros en 2008. La part des mineurs vulnérables est concentrée dans les quartiers prioritaires, avec près de 68 % des enfants vivant dans un ménage avec un revenu à moins de 800 euros.

## Des difficultés croissantes en termes d'emploi et d'insertion professionnelle

La part des jeunes sans diplôme atteint près de 23 % contre 5 % hors des quartiers. En termes d'orientation, la probabilité d'intégrer un lycée professionnel plutôt que général est plus élevée dans les quartiers prioritaires qu'en dehors à catégorie sociale défavorisée équivalente. De même, la probabilité d'être au chômage est plus élevée dans les quartiers prioritaires qu'en dehors à niveau de formation équivalente.

Si le taux d'activité féminin augmente de 12 points à l'échelle de Limoges Métropole hors quartiers prioritaires entre 2010 et 2015, il diminue de 5 points dans les quartiers prioritaires sur la même période.

Un tiers des personnes en contrat aidé de Limoges réside dans les quartiers prioritaires. La moitié des revenus vient du travail dans les quartiers prioritaires, elle est donc la première source de revenu des habitants de ces quartiers.

## Une évolution du cadre de vie

Cinq quartiers prioritaires sont concernés par des projets de renouvellement urbain (PRU1, NPNRU) achevés, en cours ou à venir qui visent leur transformation par la création de nouveaux logements, commerces, infrastructures de transport, espaces publics et équipements.

Le quartier du Vigenal va également entrer en phase de requalification des espaces durant les prochaines années.

En termes de mobilité, l'utilisation des transports en commun est plus importante dans les quartiers. 22 % des habitants des quartiers prioritaires prennent les transports en commun contre 11 % des habitants de Limoges et 9 % des habitants hors Limoges. La bonne couverture du réseau des transports en commun explique cette situation. Cependant, la dépendance à la voiture reste très forte : plus de la moitié des actifs occupés dans les quartiers se déplacent en voiture.

### 3.2 Les piliers d'intervention du contrat de ville de l'agglomération de Limoges

Le contrat de ville de l'agglomération de Limoges s'articule autour de trois principaux piliers : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain. Un quatrième pilier concerne les politiques transversales que sont la lutte contre les discriminations, la jeunesse, l'égalité femme/homme ainsi que la laïcité et les valeurs républicaines.

#### Le pilier cohésion sociale

Viser la cohésion sociale à l'échelle du territoire de Limoges Métropole invite à encourager les initiatives qui contribuent au bien-être de l'individu et renforcent les occasions de rencontres et d'ouverture, d'exercice de la citoyenneté et de développement du lien social. Les actions relevant de ce pilier s'attachent à favoriser l'égalité de chances en portant une attention particulière aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées, catégories surreprésentées dans la plupart des quartiers prioritaires en politique de la ville.

Six thématiques sous-tendent le pilier cohésion sociale, il s'agit de l'accueil au sein des territoires prioritaires, le renouvellement des pratiques d'exercice de la citoyenneté et la promotion de l'éco-citoyenneté ; la participation citoyenne ; la maîtrise de la langue française ; la réussite éducative et le soutien à la parentalité ; la santé ; le sport et la culture.

#### Le pilier insertion, formation, emploi et développement économique

La mobilisation de la politique de l'emploi dans les quartiers doit permettre de faciliter les créations d'emplois, d'activités économiques pour dynamiser ces territoires et ouvrir des opportunités à leurs résidents par l'engagement des leviers adaptés. Elle doit permettre de répondre aux problématiques liées aux caractéristiques socio-économiques de la population et lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et en emploi.

L'enjeu principal de ce pilier est de réduire, dans le respect des compétences de chacun, les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et le reste de l'agglomération. Cela nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs dans le cadre d'un véritable système d'alliances local. Il s'agit par ailleurs, et notamment avec le soutien réaffirmé de la Caisse des Dépôts et Consignations et l'offre de service de la Banque des territoires de soutenir la création d'activité et de consolider le tissu économique des quartiers prioritaires.

#### Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Les principaux documents programmatiques du territoire limougeaud étaient en chantier sur la période 2018-2019. Ce contexte a facilité l'émergence d'un projet de territoire et favorisé la mise en cohérence de politiques sectorielles. Ainsi, l'ensemble des orientations prises dans le cadre du contrat de ville prend en compte de manière cohérente les différents documents stratégiques de planification tels que le SCOT, le PLH, le PLU, le PDU et s'articule également avec les politiques publiques définies à un autre niveau comme celle relevant de la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

L'enjeu principal de ce pilier est d'améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires et en particulier ceux qui résident dans un logement social.

Propriétaires des logements sociaux des territoires prioritaires et présents sur l'ensemble des quartiers, les bailleurs sociaux et, en particulier Limoges Habitat, demeurent à ce titre, aux côtés des collectivités et de l'État, des acteurs incontournables de l'amélioration de la qualité de vie et de la transformation des quartiers prioritaires.

En matière de renouvellement urbain, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) intitulé Quartier en Mieux doit permettre de réussir l'intégration des quartiers prioritaires dans l'agglomération et sur la commune de Limoges, grâce à une meilleure articulation de tous les volets de la politique de la ville.

Les partenaires entendent poursuivre leurs efforts en direction de l'ensemble des quartiers prioritaires sur la requalification et l'amélioration de l'attractivité de ces territoires en intégrant notamment, les questions de sécurité et de prévention de la délinquance, de services et commerces de proximité, d'habitat et de mobilités.

Diverses interventions sont proposées sur les secteurs prioritaires afin de répondre aux quatre enjeux suivants :

1. Désenclaver les quartiers et développer les mobilités
2. Favoriser la mixité sociale et les parcours résidentiels
3. Améliorer le cadre et les conditions de vie au sein des quartiers
4. Prévenir la délinquance et garantir la sécurité

#### Le pilier des politiques transversales

L'égalité femme/homme forme, avec la jeunesse, la lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs républicaines les quatre priorités transversales prises en compte dans le contrat de ville.

Le plan de prévention de la radicalisation 2017-2020 vient compléter le pilier des politiques transversales. Signé en juin 2017, il s'inscrit dans la continuité des actions du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) piloté par la Ville de Limoges. Il est annexé au contrat de ville.

*Les quatre piliers du contrat de ville renvoient aux principaux axes de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers d'une part et, d'autre part aux chantiers prioritaires du pacte de Dijon.*

### **3.3 Les enjeux prioritaires dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville**

Lors de l'évaluation et de la mise en place des groupes thématiques des 12,13 et 14 mars 2019, les enjeux prioritaires identifiés par les partenaires du contrat de ville et les conseils citoyens lors de l'évaluation à mi-parcours ont été relevés au sein des piliers du contrat de ville.

<b>Pilier cohésion sociale</b>	·Faciliter l'accueil et l'intégration des publics isolés et fragiles.
	·Accompagner les parents et les jeunes dans l'inclusion numérique.
	·Remobiliser les acteurs sur un projet de territoire en termes de réussite éducative en intégrant les parents au parcours éducatif de leurs enfants.
	·Consolider l'offre de formation linguistique.
	·Favoriser l'expression et la participation des habitants des quartiers prioritaires.
	·Améliorer la connaissance de l'offre culturelle et sportive à destination de tous publics conformément à la stratégie nationale de soutien à la parentalité.
	·Développer et adapter les actions de préventions (nutrition, addictions, sexualité, ...).
	·Promouvoir le bien-être et la santé mentale (lutte contre l'isolement et le suicide, dé-stigmatisation de la maladie mentale, développement des compétences psycho-sociales...).
	·Faciliter l'accès et l'accompagnement vers les droits à la santé et les soins (assistante administrative santé, accompagnatrice santé...).
<b>Pilier insertion, formation, emploi</b>  <b>et</b>  <b>développement économique</b>	·Renforcer l'accompagnement vers l'orientation et l'emploi.
	·Développer les qualifications.
	·Développer les actions d'« aller vers ».
	·Développer l'accès au permis de conduire et la connaissance des dispositifs de mobilité.
	·Favoriser les modes de garde adaptés dans le cadre des dynamiques professionnelles.
	·Mobiliser tous les acteurs économiques (entreprises, employeurs, structures de l'ESS).
	·Accompagner les démarches de création/transmission d'activités et développement économique dans les quartiers.
<b>Pilier cadre de vie</b>  <b>et</b>  <b>renouvellement urbain</b>	·Faciliter les liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers et le reste de la ville.
	·Améliorer la connaissance des publics sur les aides à la mobilité.
	·Améliorer la propreté et la qualité des espaces publics et collectifs.
	·Développer les dispositifs de concertation et d'accompagnement des habitants à la démarche Quartiers en Mieux.
	·Généraliser les structures d'animation de vie sociale sur les quartiers prioritaires en lien avec le Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale
<b>Pilier des politiques transversales</b>	·Faire progresser l'égalité femme/homme dans les quartiers prioritaires notamment en termes de réappropriation de l'espace public, d'accompagnement à la levée des freins à l'emploi des femmes.

	<i>·Disposer d'indicateurs sexués sur la mobilité et les actions concernant l'emploi et l'insertion.</i>
	<i>·Poursuivre les sessions de formations aux Valeurs de la République et laïcité.</i>
	<i>·Encourager le développement de l'esprit critique par des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, à la prévention de la radicalisation.</i>

## **Article 4 -ENJEUX PRIORITAIRES ET TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DES MESURES**

### **4.1 Les chantiers prioritaires des collectivités territoriales en faveur des habitants des quartiers**

L'engagement de Limoges Métropole - Communauté urbaine dans la dynamique du Pacte de Dijon

L'engagement des intercommunalités en faveur de la cohésion urbaine et sociale, traduit par le pacte de Dijon, dessine des modes d'interventions différenciés et renouvelés pour la période 2019-2022. Le passage en communauté urbaine a permis de clarifier de nouvelles responsabilités, exclusives et partagées des collectivités locales et de l'État.

Afin de pouvoir répondre de façon coordonnée et partenariale aux besoins des habitants, Limoges Métropole mettra en œuvre ses compétences pour faire évoluer positivement la situation des neuf quartiers prioritaires aux côtés de l'État et de la ville de Limoges ainsi que des parties prenantes signataires du contrat de ville, en matière de :

- développement économique et d'emploi ;
- d'habitat et de renouvellement urbain ;
- de mobilité ;
- d'éducation ;
- de santé ;
- de sécurité et de justice.

L'engagement de la Ville de Limoges

Pour répondre aux enjeux de la politique de la ville à l'échelle de la commune, la Municipalité a souhaité réinvestir ses quartiers par une présence des services renforcée :

- en matière de gestion urbaine et sociale de proximité en créant deux postes supplémentaires d'agents de GUSP, de médiation en l'étendant à l'ensemble des quartiers prioritaires et de prévention de la délinquance avec la création d'une brigade de proximité de la police municipale ;

- en matière d'offre de loisirs avec notamment la présence de deux centres sociaux municipaux sur les quartiers de La Bastide et Beaubreuil et un réseau d'équipements culturels développé sur ces territoires.

Parallèlement, dix antennes mairie ont été installées sur tout le territoire limougeaud répondant ainsi à la volonté de proximité et de réactivité. Dix conseils de quartier sont également présents et travaillent à la mise en place d'actions et de projets répondant aux besoins des territoires. Afin que les habitants des quartiers politique de la ville soient présents au sein de ces instances, les conseils citoyens désignent en leur sein des représentants qui participent aux travaux menés par les conseils de quartier.

Enfin, soucieuse de répondre au plus près aux besoins des habitants, la Ville a souhaité mener en 2017 une réflexion sur l'action municipale mise en œuvre sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en distinguant ce qui relève du champ des droits communs de ce qui relève des actions spécifiques. L'objectif étant la mise en place d'une intervention municipale différenciée sur chaque quartier en fonction des enjeux repérés. Le travail a permis d'aboutir à la définition d'orientations municipales quartier par quartier présentées en comité d'orientations stratégiques et aux associations lors du lancement de chaque appel à projets contrat de ville.

### L'action du Département de la Haute-Vienne en faveur des habitants des quartiers prioritaires

Le Département de la Haute-Vienne portera au travers de l'exercice de ses compétences de solidarités humaines et de solidarités territoriales une action résolue en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Le Département, persuadé que l'éducation et l'enseignement sont des éléments essentiels d'émancipation et de réduction des inégalités, est particulièrement attentif aux conditions dans lesquelles sont accueillis les collégiens relevant des quartiers prioritaires.

Convaincu de l'importance de la délivrance d'un service public de proximité, il veille à ce que les Maisons du Département – services sociaux apportent une réponse adaptée à chacune des situations qui s'y présentent et, en s'attachant à garantir aux habitants des quartiers, une offre de services complète de la naissance au grand âge : puéricultrice, médecins, assistants sociaux, éducateurs, conseillers en économie sociale et familiale, référents autonomie... Ces services sont implantés au cœur de chacun des quartiers prioritaires.

En lien avec le PLIE de Limoges Métropole et l'ensemble des acteurs de l'insertion, il s'attache à promouvoir des actions d'accompagnement vers et dans l'emploi afin de sécuriser les parcours de toutes celles et ceux qui en sont éloignés.

Enfin, ses dispositifs de soutien en faveur du monde associatif, qu'il soit sportif, culturel et social, seront évidemment mobilisables et mobilisés par les acteurs des quartiers.

### La mobilisation de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération de Limoges

La Région Nouvelle-Aquitaine interviendra en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, en mobilisant prioritairement l'ensemble des politiques sectorielles.

Lorsque cela sera nécessaire, le dispositif spécifique d'intervention en faveur de la politique de la ville, adopté le 26 mars 2018, pourra être mis en œuvre. Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine en tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE du Limousin pour la période 2014-2020, pourra également être sollicitée sur ce programme européen pour cette période.

Concernant le Pilier insertion, formation, emploi et développement économique, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- créer les conditions favorables à la création / transmission d'activités et, permettre le développement des entreprises existantes ;
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications ;
- favoriser la réussite éducative des jeunes à partir de la troisième afin de nourrir les ambitions et susciter des vocations.

Elle s'appuiera notamment sur les politiques régionales d'accompagnement dans le secteur de l'économie territoriale, de l'économie sociale et solidaire et l'appui aux réseaux de l'offre d'accompagnement (Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine) pour contribuer à une meilleure orientation et consolidation des parcours d'accompagnement à la création des publics des quartiers prioritaires et, faciliter le développement de projets structurants pour favoriser leur insertion professionnelle.

La stratégie régionale sur la formation professionnelle, amplifiée par son engagement avec l'État par l'adoption du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), entend favoriser les besoins régionaux en matière d'emploi, de compétences et de qualification notamment des publics les plus vulnérables résidant dans les quartiers prioritaires.

La Région sera particulièrement attentive à la promotion des stratégies intégrées économie/emploi, l'importance donnée aux femmes et aux jeunes, la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, la mise en œuvre de logiques d'intégration des quartiers dans la Communauté urbaine.

#### **4.2 La prise en compte des enjeux spécifiques des quartiers prioritaires de Limoges et l'intégration des mesures gouvernementales**

##### **Les priorités gouvernementales déclinées au niveau du territoire de Limoges Métropole**

La prorogation du contrat de ville jusqu'en 2022 permet d'intégrer les priorités gouvernementales relatives à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Leur déclinaison à l'échelle du contrat de ville s'appuiera en cohérence sur les quatre piliers « Cohésion sociale », « Emploi, Insertion, formation, emploi et développement économique », « Cadre de vie et renouvellement urbain » et « Politiques transversales » ainsi que sur les enjeux prioritaires issus de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville dans le cadre de la rénovation.

## Le protocole d'engagements renforcés et réciproques

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques est ainsi composé de 29 actions réparties sur les quatre piliers du contrat de ville : Pilier Cohésion sociale – *Favoriser l'émancipation* (actions 1-2-3-4-5-6) et *Faire République* (actions 7-8-9-10-11) ; Pilier Insertion, formation, emploi et développement économique – *Favoriser l'émancipation des habitants* (actions 12-13-14-15-16-17-18-19) ; Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain – *Garantir les mêmes droits aux habitants* (actions 20-21-22-23-24) et Pilier des Politiques transversales – *Faire République* (actions 25-26-27-28-29) :

<p>Pilier Cohésion sociale</p> <p><i>Favoriser l'émancipation</i></p>	<p><b>Action 1-Favoriser les modes de gardes adaptés dans les quartiers prioritaires</b> La Caisse d'Allocations Familiales anime la mise en œuvre opérationnelle de l'actuel schéma départemental des services aux familles 2017-2021, signé en juillet 2017.</p> <p>Le développement des offres d'accueil collectif et individuel du jeune enfant et l'accompagnement à la parentalité constituent des axes prioritaires de ce schéma.</p> <p>La création de modes de garde innovants (crèche labellisée AVIP, micro-crèche à vocation sociale...) permettrait de répondre aux besoins de parents fragilisés en insertion sociale et professionnelle. (<i>adaptation mesure n°13, Éducation et petite enfance</i>).</p> <p><b>Action 2-Un programme de réussite éducative enrichi des expérimentations « cité éducative »</b> Le programme de réussite éducative doit favoriser la mise en synergie de nouveaux acteurs sur les quartiers afin de répondre aux besoins des enfants et de leurs familles pendant le temps scolaire et hors temps scolaire (<i>mesure n°14, Éducation et petite enfance</i>).</p> <p><b>Action 3-Le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP /REP+</b> Pour les rentrées scolaires prochaines, la poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 en REP /REP+ mis en place dès la rentrée 2017-2018 par l'Académie de Limoges est encouragée (<i>mesure n°17, Éducation et petite enfance</i>).</p> <p>Les dispositifs « Devoirs faits » et « Plan mercredi » participent également de la réussite éducative des élèves des réseaux d'éducation prioritaire.</p> <p><b>Action 4-Les stages de 3<sup>e</sup> de qualité</b> La création du portail internet <i>monstagedetroisieme.fr</i> au profit des élèves scolarisés en REP+ a permis d'offrir aux élèves la possibilité de réaliser des stages dans le secteur privé et le secteur public.</p> <p>Au niveau local, cela s'est traduit par plusieurs propositions d'offres de stages. Cette initiative sera reconduite en lien avec les partenaires du contrat de ville et étendue aux jeunes collégiens de REP+ et REP voire au sein des filières supérieures (<i>adaptation de la mesure n°18, Éducation et Petite enfance</i>).</p>
---	--

<p>Pilier Cohésion sociale</p> <p><i>Faire République</i></p>	<p><b>Action 5-Les Contrats locaux d'accompagnement à la Scolarité (CLAS)</b>  Sur l'année scolaire 2018/2019, 13 gestionnaires proposent 61 ateliers d'accompagnement à la scolarité répartis sur 7 quartiers prioritaires (39 actions en primaire et 22 actions en collège).</p>
	<p><b>Action 6-Le soutien aux acteurs de terrain</b>  Le dispositif des adultes-relais repose sur deux objectifs : la recherche du lien social et l'insertion professionnelle. Une dotation de 3 postes supplémentaires d'adultes-relais portant à 22 leur nombre sur les quartiers prioritaires de la ville a été accordée. L'emploi de ces postes suivra les priorités ministérielles que sont la médiation enfant-parents, scolaire, en soirée et en week-end et l'appui aux conseils citoyens. (<i>mesure n°30, Renforcement du lien social</i>).</p> <p>Les centres sociaux et espaces de vie sociale situés en quartier prioritaire bénéficient jusqu'en 2022 de deux postes FONJEP supplémentaires portant le soutien de l'État à 14 postes FONJEP « politique de la ville » (<i>mesure n°31, Renforcement du lien social</i>).</p> <p>L'appel à manifestation d'intérêt auprès d'associations nationales #TremplinAsso, lancé par le Gouvernement, a permis de retenir pour les quartiers prioritaires de Limoges le renforcement de la présence de l'association Les petits Débrouillards (<i>mesure n°32, Renforcement du lien social</i>).</p>
	<p><b>Action 7-Relation avec les opérateurs de la Politique de la ville</b>  Les associations sont des acteurs historiques de la politique de la ville. Les partenaires souhaitent accompagner les porteurs de projets et les soutenir dans leurs actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires.</p> <p>La Charte d'engagements réciproques 2019-2021, signée en décembre 2018, entre l'État, le Mouvement associatif et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, pourrait être déclinée au niveau local afin d'élaborer un cadre d'intervention partagé et réciproque entre les associations et les partenaires.</p>
	<p><b>Action 8-Mise en œuvre de projet d'éducation artistique et culturel dans les quartiers prioritaires</b>  Tous les établissements scolaires situés dans les quartiers prioritaires ont un projet d'éducation artistique et culturel qui implique des rencontres avec des artistes, de la pratique artistique et l'acquisition de connaissances. Cela fait l'objet d'un appel à projet DRAC / Rectorat lancé chaque année (<i>adaptation de la mesure n°37, Renforcement du lien social</i>).</p>
	<p><b>Action 9-Développer la culture scientifique</b>  Des actions existent déjà qui méritent d'être développées et renforcées. A titre expérimental et sur l'un des quartiers prioritaires, il est envisagé de conduire le projet porté par Récréasciences sur les trois prochaines années.</p>
	<p><b>Action 10-Développer la pratique musicale</b>  Le dispositif <i>Opéra Kids</i> initié par l'Opéra de Limoges permet à des enfants issus des quartiers prioritaires de s'initier à une pratique chorale tout au long de l'année et de se produire dans le cadre d'un opéra participatif dans des conditions professionnelles (<i>adaptation de la mesure n°39, Renforcement du lien social</i>).</p>

<p><b>Pilier insertion, formation, emploi et développement économique</b></p> <p><i>Favoriser l'émancipation des habitants</i></p>	<p><b>Action 11- Développer les actions sportives à vocation d'inclusion sociale et territoriale</b></p> <p>L'État s'engage à aider les acteurs sportifs mettant en œuvre des actions pour l'inclusion par le sport (associations socio-sportives, clubs ou fédérations agréées qui développent une action socio-sportive structurée) notamment l'accompagnement par le sport de jeunes en situation de décrochage et/ou en voie d'insertion professionnelle.</p>
	<p><b>Action 12-Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)</b></p> <p>Limoges Métropole coordonne et anime le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui bénéficie pour la plupart au public en difficulté des quartiers prioritaires. Des mesures pour faciliter l'accès au PLIE seront proposées.</p> <p>Réunissant l'ensemble des partenaires parties prenantes des politiques d'insertion professionnelle, le Comité des Acteurs pour l'Emploi (CAPE) sera notamment mobilisé pour veiller à la bonne articulation des actions et dispositifs mis en œuvre sur le territoire au profit des publics les plus éloignés de l'emploi.</p>
	<p><b>Action 13-Les clauses d'insertion professionnelle</b></p> <p>Limoges Métropole et le Conseil Départemental sont fortement mobilisés dans la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion sur le territoire.</p> <p>La déclinaison du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain offre l'occasion de réaffirmer cet engagement à travers la mise en œuvre du nouveau Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI) (<i>adaptation de la mesure n°23, Emploi et insertion professionnelle</i>).</p>
	<p><b>Action 14-Le jardin coopératif du pôle maraîchage</b></p> <p>Il s'agit d'un espace de production légumière bio pour les habitants des quartiers prioritaires de la Ville de Limoges.</p> <p>Soutenu par Limoges Métropole et par l'État dans le cadre du contrat de ville, ce jardin collaboratif doit permettre de fournir des légumes bio à des familles qui n'ont pas les ressources suffisantes pour accéder à cette alimentation saine.</p>
	<p><b>Action 15-La mise en œuvre du pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (paQte)</b></p> <p>En lien avec la mise en place du club d'entreprises « La Haute-Vienne, une chance. Les entreprises s'engagent ! » piloté par l'UD Direccte, le club FACE animera les entreprises signataires du paQte afin que ces dernières puissent s'engager en faveur de l'inclusion et l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.</p>
	<p><b>Action 16-Le plan d'investissement dans les compétences (PIC)</b></p> <p>L'État s'est engagé en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle à travers le plan d'investissement dans les compétences (PIC).</p> <p>Déclinés au niveau local, les appels à projet « prépa apprentissage », « 100 % inclusion » et « repérer les publics invisibles » sont destinés aux jeunes sans qualification et aux chômeurs de longue durée issus notamment des quartiers prioritaires (<i>mesures n°19 et n°25, Emploi et insertion professionnelle</i>).</p> <p>Au titre de la Garantie Jeunes : 20 % des jeunes issus des jeunes résidant dans</p>

	<p>les quartiers prioritaires doivent être accompagnés.</p>
	<p><b>Action 17-Doubler le nombre de jeunes apprentis issus des quartiers</b> L'État s'est engagé à développer l'apprentissage dans les quartiers prioritaires (<i>mesure n°24, Emploi et insertion professionnelle</i>).</p>
	<p><b>Action 18-Les dispositifs des Cordées de la réussite et le parrainage</b> Il s'agit de dispositifs qui permettent d'accompagner les jeunes vers la réussite scolaire dans leur passage au second degré mais également dans leur démarche d'insertion professionnelle pour accéder à un premier emploi (<i>mesure n°21, Emploi et insertion professionnelle</i>).</p>
	<p><b>Action 19-Lancer une concertation sur le changement d'usage de l'Espace Entreprendre</b> Situé sur le quartier de Beaubreuil, l'Espace Entreprendre est un lieu dont la vocation entrepreneuriale doit être réinterrogée dans la perspective à moyen et long terme des enjeux de rénovation urbaine mais également de l'offre de services disponibles sur Beaubreuil.</p>
<p><b>Pilier cadre de vie et renouvellement urbain</b>  <i>Garantir les mêmes droits aux habitants</i></p>	<p><b>Action 20-La mixité sociale dans l'habitat : la convention intercommunale d'attribution (CIA) et le Programme local de l'habitat (PLH)</b> Les orientations affirmées par la Communauté urbaine et partagées par l'ensemble des partenaires dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution (CIA) conclue fin 2018 ou du programme local de l'habitat (PLH3 2019-2024) visent à favoriser une plus grande mixité de l'habitat à l'échelle de l'agglomération entre les 20 communes, et au sein de la commune de Limoges entre ses différents quartiers (<i>mesure n°3, Logement et cadre de vie</i>).</p>
	<p><b>Action 21-Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)</b> Au titre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) et suite à l'engagement présidentiel de doubler les subventions dédiées au NPNRU (<i>mesure n°7, Logement et cadre de vie</i>), la commune de Limoges bénéficie de deux programmes NPNRU d'intérêt national concernant les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence Sud. La signature de la convention auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine relative à ces deux quartiers prioritaires devraient intervenir dans le courant du second semestre 2019 (<i>mesure n°8, Logement et cadre de vie</i>).</p> <p>Le programme de renouvellement urbain est désigné Quartier en Mieux.</p>
	<p><b>Action 22- Améliorer la desserte des quartiers prioritaires</b> En matière de solidarité et de mobilités quotidiennes, la Communauté urbaine s'est engagée dans un grand projet de modernisation de son réseau de transport. Cette restructuration du réseau aura notamment pour objectif de faciliter la circulation et les échanges inter-quartiers. À compter de 2023, deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en formeront la colonne vertébrale. Ces lignes créeront deux axes structurants (<i>mesure n°11, Renforcement du lien social</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la ligne Nord-Sud (quartiers Beaubreuil, technopôle ESTER, La Bastide, avenue du Général Leclerc, quartier Marceau, gare, centre-ville, campus universitaire Vanteaux et pôle hospitalier) ;</li> <li>- la ligne Est-Ouest (quartier Val de l'Aurence, campus Borie, centre-ville, Le</li> </ul>

<b>Pilier des politiques transversales</b>  <i>Faire République</i>	<p>Sablard et commune de Panazol).</p>
	<p><b>Action 23-Les initiatives en faveur de la mobilité inclusive</b>  De nombreuses initiatives en matière de déplacement et de mobilité inclusives se font jour et doivent être accompagnées au sein des quartiers prioritaires pour répondre aux besoins des habitants : projet de garage solidaire, plateforme mobilité, aide aux permis de conduire pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et en difficulté d'apprentissage linguistique (<i>adaptation de la mesure 12, Renforcement du lien social</i>).</p>
	<p><b>Action 24-Sécurité et prévention de la délinquance</b>  Les actions du plan local de sécurité et de prévention de la délinquance 2015-2020 s'inscrivent en cohérence avec les orientations du Plan Départemental de prévention de la Délinquance signé en 2014 et les axes de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017.</p>
	<p><b>Action 25-Prévention des discriminations</b>  Les principaux partenaires du contrat de ville se sont engagés dans la mise en œuvre d'un Plan territorial de Lutte contre les discriminations (PTLCD) pour la période 2018-2020 et propose un cadre pour l'action et la mobilisation des acteurs du territoire.  Le deuxième appel à projet a été lancé.</p>
	<p><b>Action 26-Prévention de la radicalisation</b>  Annexé au contrat de ville, le plan de prévention de la radicalisation couvre la période 2017-2020. Son actualisation est prévue avec les partenaires à l'issue de cette période, en lien avec les orientations nationales (<i>mesure n°28, Renforcement du lien social</i>).</p>
	<p><b>Action 27-Former les acteurs de terrain aux Valeurs de la République et à la laïcité</b>  Les actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs associatifs demeurent essentielles notamment auprès des professionnels en contact direct avec les publics.  Elles concourent également à celles relatives à la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme, la prévention de la radicalisation ou encore la lutte contre les dérives sectaires (<i>mesure n°35, Renforcement du lien social</i>).</p>
	<p><b>Action 28-Développer les candidatures des jeunes des quartiers prioritaires au service civique</b>  Le service civique est un dispositif d'encouragement à l'engagement citoyen des jeunes de 16 à 25 ans qui doit être développé en direction des jeunes des quartiers prioritaires et, encourager notamment au sein des associations sportives (<i>mesure 36, Renforcement du lien social</i>).</p>
	<p><b>Action 29-Égalité femme/homme</b>  Les actions inscrites au sein du contrat de ville intègrent l'égalité femme-homme et ont été dotées d'un indicateur pour la période 2019-2022 (<i>mesure n°40, Renforcement du lien social</i>).</p>

## **Article 5 -LIEN AVEC LES AUTRES PLANS NATIONAUX DECLINES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE LIMOGES METROPOLE**

### **La stratégie de lutte contre la pauvreté**

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, annoncée le 13 septembre 2018, par le Président de la République entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La lutte contre la pauvreté et les exclusions est en effet, aux termes de la loi, un « *impératif national* » fondé sur « *l'égale dignité de tous les êtres humains* ». Elle est à ce titre « *une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation* ».

Loin de se réduire à une logique de soutien aux revenus, notamment par le moyen des prestations sociales, la lutte contre la pauvreté vise à « *garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance* ».

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation des acteurs de terrain est indispensable, car eux seuls disposent de la connaissance des réalités locales, auxquelles les mesures et ambitions nationales doivent être ajustées. Au premier rang de ces acteurs figurent le Département, auquel sa compétence en matière d'aide sociale confère une légitimité et une expertise particulières.

Le succès de la stratégie nationale et sa déclinaison repose sur un pilotage conduit à partir des territoires. L'ensemble des politiques publiques portées par le Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'État et leurs partenaires doivent ainsi s'articuler pleinement et concourir à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : hébergement d'urgence, emploi, formation, éducation, accès aux soins. Elles visent ainsi à redonner des opportunités à l'ensemble des personnes en situation d'exclusion sociale, au-delà de la seule insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

### **Le plan national de santé**

Malgré un bon niveau de santé en France, on constate des écarts selon les territoires et les catégories socio-professionnelles en termes de risques pour certaines pathologies ou d'espérance de vie en bonne santé. Les inégalités concernent l'exposition aux risques, mais aussi l'accès à l'offre de soins, que celui-ci soit limité par des obstacles financiers ou par l'insuffisance d'offre. Des dispositifs spécifiques doivent permettre de répondre aux besoins des personnes particulièrement éloignées de l'offre de santé (accompagnement à la santé/médiation santé, accès aux droits, etc.).

La stratégie nationale de santé 2018-2022 développe ainsi quatre axes prioritaires dont les deux premiers « *mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie* » et « *lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé* » sont particulièrement prégnants pour la déclinaison de cette stratégie sur les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville sur la période à venir du protocole.

Cela s'est également traduit par les engagements des partenaires et notamment l'État concernant la promotion de la santé, les politiques de soin et l'accompagnement médico-social vis-à-vis de nos concitoyens avec une attention particulière pour viser les habitants des quartiers prioritaires dans le cadre du contrat local de santé 2018-2022.

Par ailleurs, le Contrat local de santé de Limoges deuxième génération s'inscrit pleinement dans l'axe Santé du contrat de ville de l'agglomération de Limoges pour permettre de répondre aux attentes des habitants et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé repérées.

## **Article 6 -LIEN AVEC LES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DECLINES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE LIMOGES METROPOLE**

### **Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)**

En instaurant les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, la loi NOTRe vise l'amélioration de l'accès aux services essentiels de la vie quotidienne sur les territoires. Le SDAASP signé en 2017 a été réalisé conjointement avec les services du Conseil départemental de la Haute-Vienne et l'État.

Il établit notamment un diagnostic sur le territoire de Limoges Métropole et évalue l'accessibilité des services au public et les dynamiques d'évolution. La prise en compte des besoins de la population, qui connaît un vieillissement plus préoccupant du point de vue de l'accessibilité aux services sur la commune de Limoges, est ainsi prise en compte par la municipalité et le département de la Haute-Vienne avec un maintien des services de proximité et d'accompagnement des personnes âgées.

Les quartiers prioritaires ne sont pas isolés de cette problématique. A titre d'exemple un quartier, tel que celui du Sablard, apparaît comme un quartier « dépourvu de commerces de proximité et éloignés des centres de services ».

### **Le schéma départemental des services aux familles (SDSF)**

Signé en 2017 pour la période 2017/2021, ce schéma, piloté par le Préfet de la Haute-Vienne et animé par la Caisse d'Allocations Familiales, en lien étroit avec le Conseil départemental, permet d'associer tous les acteurs concernés dans une véritable dynamique collective.

À partir d'un diagnostic partagé le schéma départemental vise à développer une politique ambitieuse en faveur des familles avec deux axes majeurs : le développement des solutions d'accueils collectifs et individuels du jeune enfant et le soutien à la parentalité. Ces enjeux sont déclinés sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville en tenant compte des problématiques spécifiques locales.

Plusieurs actions sont ainsi programmées : le renforcement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité pour les CP et les 6<sup>e</sup>, l'accompagnement des publics non-francophones afin de faciliter la relation avec les structures d'accueil diverses et l'expérimentation de mise en œuvre de nouveaux dispositifs tels que des crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle.

## Le schéma directeur d'animation de la vie sociale (SDAVS)

Le schéma directeur 2018-2021 constitue le cadre stratégique de la politique de la Caisse d'allocations familiales en matière d'animation de la vie sociale. S'appuyant sur une vision globale et partagée des besoins sociaux du territoire départemental, le schéma vise à :

- définir un cadre politique de référence pour structurer et renforcer le pilotage du secteur de l'animation de la vie sociale ;
- renforcer le partenariat pour mieux partager, mobiliser et agir de manière coordonnée ;
- identifier les zones géographiques prioritaires sur lesquelles des structures de l'animation de la vie sociale doivent être mises en place ;
- repérer les territoires et les axes d'interventions pour lesquels des synergies doivent être renforcées et articulées avec d'autres dispositifs ou politiques publiques (Politique de la ville, soutien à la parentalité...).

Concernant ce dernier objectif, la Branche Famille s'est engagée à doter d'ici la fin de la Convention d'objectif et de gestion (COG), 260 quartiers prioritaires qui sont à ce jour dépourvus d'une offre de la vie sociale (centre social ou espace de vie sociale).

Le quartier du Sablard est le seul quartier prioritaire de Limoges concerné et pour lequel, une mobilisation des acteurs locaux et des financeurs sera attendue pour construire une offre adaptée aux besoins propres de ce quartier.

## Le Programme départemental d'Insertion (PDI) et sa déclinaison territoriale

Le programme départemental d'insertion (PDI) 2015-2020 réaffirme le rôle du Département comme acteur majeur et coordinateur de l'insertion. Il énonce le principe selon lequel l'accès à l'emploi constitue le facteur premier d'insertion des publics en situation de fragilité.

Ce programme s'articule autour de trois axes stratégiques :

- axe 1 : Une priorité affirmée : l'insertion professionnelle,
- axe 2 : L'insertion sociale au cœur des missions du Département,
- axe 3 : Levers les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

Le PDI porte une attention toute particulière à la coordination de ces différents axes afin d'optimiser leur efficacité. À ce titre, il prévoit une articulation particulière avec le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Limoges Métropole afin d'optimiser les différentes actions au profit des bénéficiaires du RSA.

Ces trois grands axes stratégiques sont déclinés à travers le Pacte territorial pour l'insertion (PTI) 2016-2020. Issu d'une démarche partenariale et pragmatique associant l'ensemble des acteurs du champ de l'insertion, ce document stratégique comporte 10 fiches-actions opérationnelles s'appuyant notamment sur l'effet levier du Fonds Social Européen (FSE).

Ces fiches actions visent à :

- mieux coordonner les actions des partenaires,
- renforcer l'offre d'accompagnement des publics en situation de fragilité,
- prioriser les solutions d'insertion professionnelle reposant sur l'accès à l'emploi.

L'ensemble des quartiers prioritaires est concerné par la mise en œuvre de ces actions. Le PTI fait l'objet d'une évaluation présentée en comité de pilotage annuellement.

### Le Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille (SDEF)

Le schéma départemental de l'enfance et de la famille 2019-2023 a été validé le 27 juin 2019. Ce document structurant vise à renforcer l'efficacité d'une politique publique portée et financée par le Département qui pour atteindre ses objectifs doit mobiliser de multiples partenaires et dispositifs.

Fruit d'une réflexion partagée des enjeux et des besoins, il s'inscrit résolument dans une approche offensive en matière de prévention comme de protection de l'enfance autour de trois piliers qui soutiennent l'Aide sociale à l'enfance « détecter, prévenir et protéger ».

Ce nouveau schéma s'articule autour de trois orientations stratégiques et mobilise 25 fiches actions :

Axe 1 : Améliorer la gouvernance (7 fiches actions)

Axe 2 : Optimiser les interventions en prévention et en protection de l'enfance (10 fiches actions)

Axe 3 : Développer la notion de parcours (8 fiches actions)

Les habitants des quartiers prioritaires font l'objet, dans le cadre de ce schéma, de l'accompagnement de droit commun apporté à tous les habitants du Département.

### Le Schéma Départemental de l'Autonomie

En vue de mieux répondre aux besoins et attentes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ce schéma définit et précise, dans un cadre cohérent et prospectif, les orientations et articulations de la politique publique départementale.

Ce schéma comprend douze fiches actions construites autour de cinq axes thématiques :

- renforcer la communication ;
- améliorer l'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées dans la vie de la cité ;
- renforcer l'offre de répit et l'amélioration de la qualité des services de maintien à domicile ;
- adapter l'offre d'hébergement aux nouveaux besoins ;

- améliorer la prise en charge des publics spécifiques.

C'est dans le cadre de ce schéma que le Département soutient les actions en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées résidant sur le territoire des quartiers prioritaires, comme la reconstruction de l'EHPAD Professeur Marcel Faure à la Bastide.

## **Article 7 -LA PARTICIPATION DES HABITANTS**

### **Les conseils citoyens**

*« La participation des habitants des quartiers à la vie citoyenne constitue l'un des objectifs de la politique de la ville, réaffirmé par l'article 1er de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le conseil citoyen a vocation à instituer une véritable instance d'expression, de réflexion et de débat dans le respect des valeurs républicaines : égalité, liberté de parole, laïcité et neutralité. »*

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 a créé les conseils citoyens.

Neuf conseils citoyens ont été mis en place depuis 2016 dans chaque quartier prioritaire.

Cette structuration a permis de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

De par leur expertise d'usage et leur connaissance de leur quartier, les membres du Conseil Citoyen sont invités à participer à toutes les instances de pilotage et groupes de travail du Contrat de Ville. Sur la période 2019-2022, cette participation doit être renforcée. Ainsi, le Conseil Citoyen pourra se saisir de tous les volets traités au sein du Contrat de Ville et être force de propositions et d'initiatives.

### **Des ambitions partagées pour la période 2019-2022**

Lors de la rencontre des conseils citoyens du 15 juin 2019, les membres des conseils citoyens des neuf quartiers prioritaires ont été invités à faire part de leurs réflexions pour permettre de clarifier leur rôle et d'asseoir leur légitimité et, d'envisager avec les partenaires institutionnels (État, Limoges Métropole Communauté urbaine et Ville de Limoges) des axes de progrès pour la période 2019-2022.

*L'ensemble des contributions et axes de progrès issus de la rencontre du 15 juin 2019 figurent ci-après.*

Inscrit dans une charte, en cours d'élaboration à l'issue de la rencontre du 15 juin 2019, les conseils citoyens doivent ainsi être en capacité de :

- permettre la représentativité de leur quartier et au sein des instances du contrat de ville ;
- être à l'écoute et relayer la parole des habitants également au sein des conseils de quartier ;

- être relais auprès d'autres habitants pour adapter le service public aux usagers ;
- être force de proposition auprès des partenaires institutionnels dans le respect des valeurs républicaines ;
- s'intégrer pleinement dans les dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de la ville mais également ceux relatifs à la participation dans le cadre de Quartiers en Mieux et, en particulier au titre de la gestion d'attente ainsi que ceux concernant la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) ;
- faire partager leur expertise d'usage en transmettant leurs réalités quotidiennes pour en permettre une meilleure appréhension par les institutions ;
- participer à la vie de son quartier et aux instances locales y afférentes.

### L'évolution du cadre de référence local et la durée des mandats pour la période 2019-2022

Un cadre de référence local sur les conseils citoyens a été élaboré, validé par les partenaires et annexé au contrat de ville signé le 7 octobre 2015. Dans le cadre de la prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022, une évolution du cadre de référence local est envisagée afin notamment de permettre une meilleure représentativité des habitants et viser une autonomie des conseils citoyens à l'issue de la période de 2022.

À ce titre, des modifications substantielles pourront intervenir dans le cadre de la rédaction du règlement intérieur ou de la charte de chaque conseil citoyen. Des avenants pourront faire l'objet d'une validation par les partenaires institutionnels en lieu et place des arrêtés préfectoraux.

### Modalités de renouvellement des conseils citoyens

Compte tenu de la prorogation du contrat de ville jusqu'en 2022 et de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, les partenaires institutionnels vont permettre à chaque membre des conseils citoyens de pouvoir se représenter d'ici au 31 décembre 2020. Il n'est pas prévu de renouvellement par tacite reconduction à l'issue de cette date échéance.

Sur la période de décembre 2019 à octobre 2020, il va être demandé aux membres des conseils citoyens de pouvoir se ré-engager jusqu'en 2022 en présentant les motivations individuelles sur les trois piliers du contrat de ville (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain). Un formulaire de demande de réengagement sera proposé et fera l'objet d'un groupe de travail à l'automne 2019 avec les conseils citoyens volontaires.

### L'accompagnement des conseils citoyens jusqu'en 2022

Les partenaires s'engagent à renforcer le programme d'accompagnement et de formation en direction des membres de chaque conseil citoyen afin d'une part, de favoriser la montée en compétences et en connaissances des membres des conseils citoyens, y compris par la mise en relation des membres avec les institutions et les associations concernées, d'autre part, de permettre une consolidation des conseils citoyens dans la durée.

## **Article 8 -MODALITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE**

Le pilotage d'ensemble du contrat de ville est assuré conjointement par le Président de Limoges Métropole et le Préfet de département de la Haute-Vienne qui sont chargés conjointement de l'exécution du présent protocole.

Le présent protocole a fait l'objet d'une présentation aux partenaires réunis lors du Comité stratégique du contrat de ville de l'agglomération de Limoges, le 3 juillet 2019 à la Préfecture de la Haute-Vienne.

Le protocole d'engagement renforcés et réciproques est soumis, après validation des instances délibérantes des collectivités, à signature des partenaires.

Fait à Limoges en 19 exemplaires, le **29 MAI 2020**

Le Président de  
Limoges Métropole –  
Communauté  
Urbaine,

Jean-Paul DURET

Le Préfet de la  
Haute-Vienne,

Seymour MORSY

Le Maire de  
Limoges,

Emile Roger  
LOMBERTIE

**Pour le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine  
et par délégation  
Le Président du  
Conseil Régional**

**Nouvelle-Aquitaine, adjoint  
du Pôle transports, infrastructures  
mobilité et cadre de vie**

Alain BOLSSET  
**LUC FELERMAN**

Le Président  
du Conseil  
Départemental  
de la Haute-Vienne,

Jean-Claude  
LEBLOIS

Le Procureur de la  
République,

Jean-Philippe  
RIVAUD

La Rectrice  
de l'académie  
de Limoges,

Anne LAUDE

Le Directeur Général  
de l'Agence  
Régionale de Santé,

François NEGRIER

Le Directeur  
territorial de la  
Banque des  
Territoires,

Nicolas JOYEUX

La Directrice  
Générale de Limoges  
Habitat,

Carole CHEUCLE

La Directrice  
Générale de Noalis,

Elodie AMBLARD

La Directrice  
Générale  
de CDC Habitat,

Le Directeur Général  
de SCALIS,

Alain  
CHEVOLLEAU

Le Président de la  
Chambre de  
Commerce et  
d'Industrie de la  
Haute-Vienne,

Pierre MASSY

Le Président de la  
Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat de la  
Haute-Vienne,

Jean-Pierre GROS

La Directrice  
territoriale de la  
Haute-Vienne de  
Pôle Emploi,

Géraldine  
GRAVOUIL

Le Président de la  
Mission Locale de  
l'agglomération de  
Limoges,

Bruno GENEST

Le Directeur de la  
Caisse d'Allocations  
Familiales de la  
Haute-Vienne,

Dominique  
TROUDET

La Directrice de la  
Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie  
de la Haute-Vienne,

Catherine  
PELLETIER



## Annexe n°1

### Liste des quartiers prioritaires du contrat de ville de l'agglomération de Limoges

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Sur le territoire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, les quartiers retenus sont localisés sur la seule commune de Limoges, en proximité des frontières communales pour les plus importants d'entre eux.

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires a défini neuf quartiers prioritaires :

1. le quartier de la Bastide (3 400 habitants ; 6 100 € revenu médian)
2. le quartier de Beaubreuil (5 390 habitants ; 7 900 € revenu médian)
3. le quartier du Val de l'Aurence Nord (4 210 habitants ; 7 500 € revenu médian)
4. le quartier du Val de l'Aurence Sud (4 180 habitants ; 6 400 € revenu médian)
5. le quartier des Coutures (1 690 habitants ; 11 100 € revenu médian)
6. le quartier du Vigenal (1 380 habitants ; 11 400 € revenu médian)
7. le quartier du Sablard (1 290 habitants ; 11 200 € revenu médian)
8. le quartier des Portes Ferrés (1 340 habitants ; 5 900 € revenu médian)
9. le quartier de Bellevue (1 280 habitants ; 10 600 € revenu médian)

## Annexe n°2

### Modalités de déploiement du paQte

*Circulaire n°6057-SG du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*

#### I. Mise en œuvre territoriale

<p style="text-align: center;"><b>Référent du PAQTE (coordonnées)</b></p> <p>Priscille Méquin – déléguée du Préfet pour la politique de la ville Préfecture de la Haute-Vienne – 1 rue de la Préfecture – 87 031 LIMOGES CEDEX Tél. 05 55 44 19 05 – Mobile 06 07 44 33 47 Email : <a href="mailto:priscille.mequin@haute-vienne.gouv.fr">priscille.mequin@haute-vienne.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>Organisation retenue de suivi et d'animation du PAQTE</b></p> <p>L'animation du PAQTE sera portée par FACE Limousin-Périgord, en charge actuellement de l'animation de la Charte Entreprises &amp; Quartiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Nombre et liste des entreprises signataires au niveau départemental</b></p> <p>21 entreprises sont signataires de la charte Entreprises &amp; Quartiers. Ces entreprises seront sollicitées afin qu'elles puissent participer à la dynamique du PAQTE d'ici au 31 décembre 2019.</p> <p><i>Atelier 3N, Catalent, CFIM TP, EDF, ENEDIS, ENGIE, Euritech Formations, ITI Communication, La Poste, Legrand, Le Populaire du Centre, Limoges Hand 87, Orange, Randstad, Sari Industrie, Schneider Electric, SGH Group, SOLIG, SNCF, Start People, Transversity.</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>Associations et autres acteurs partenaires du déploiement du paQte</b></p> <p>Seront prochainement associés au déploiement du PAQTE la Jeune Chambre économique, les chambres consulaires, le MEDEF, la CPME, la DIRECCTE, l'Education nationale, la DDCSPP, Pôle Emploi, la Mission locale de l'agglomération de Limoges Métropole, CAP Emploi, Limoges Métropole, Ville de Limoges, et INAE (réseau des structures de l'insertion par l'activité économique).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Résultats agrégés des entreprises signataires de votre département ainsi que des exemples concrets d'actions réalisées</b></p> <p>Les entreprises signataires de la Charte E&amp;Q se sont orientées autour de 4 axes : Éducation et orientation scolaire, Emploi, insertion et formation, Développement économique, Services de proximité et Soutien aux initiatives locales, le mécénat, la solidarité.</p> <p><i>Des exemples concrets :</i> Sur le volet « Stage de 3<sup>e</sup> » pour la rentrée 2018-2019, les entreprises ont mobilisé plus de 100 offres de stages dans le secteur privé en faveur des élèves de collèges de REP+.</p> <p>La découverte des métiers est également appréhendée par la mise en place de TEKNIK dans certains établissements d'éducation prioritaire. D'autres actions en faveur des habitants des quartiers sont également accompagnées par les</p>

entreprises : club citoyen sur le QPV du Val de l'Aurence en lien avec ENEDIS, action « Parcours réussite » en faveur des habitants des QPV souhaitant passer le DELF.

**Éléments de contexte de votre département :**

**Nombre de QPV, de PRU d'intérêt national et population départementale des QPV  
Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) dans les QPV**

9 QPV situés sur la ville de Limoges – 25 000 habitants.

2 quartiers d'intérêt national (Beaubreuil et Val de l'Aurence Sud).

2 quartiers déclarés d'intérêt régional (Portes Ferrées et Val de l'Aurence Nord).

Au 31 décembre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi dans les QPV représente 30 % des demandeurs d'emploi de la commune de Limoges. On dénombre :

- 4 079 demandeurs d'emploi cat. ABC

- 610 jeunes de moins de 26 ans inscrits en cat. ABC

- avec une évolution de +4 % du nombre de demandeurs d'emploi sur un an

## **II. Gouvernance**

Un comité de pilotage sera mis en place avec les entreprises et les partenaires. Cette instance sera réunie au sein d'un SPED spécial « mobilisation des entreprises » qui se déroulera le 12 avril 2019.

Le lancement officiel du paQte est prévu le 18 octobre 2019 en Préfecture.

## Annexe n°3

### Feuille de route locale et de suivi

*annexe 3 de la circulaire n°6057-SG du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*

REPERE CONTRACTUEL DE VILLE	PROGRAMME	THEMATIQUE	N°	ACTIONS	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE (niveau de responsabilité de l'acteur principal)	INDICATEURS		
COHESION SOCIALE Associations d'habitants	Éducation Et petite enfance	Éducation et petite enfance, adaptation mesure n°13	1	Favoriser les modes de gardes adaptés dans les quartiers prioritaires	en cours de lancement <b>Au titre du Schéma départemental des services aux familles</b>	1- Nombre de modes gardes innovants créés 2- Nombre de places créées		
		Éducation et petite enfance, mesure n°14	2	Enrichir le programme de réussite éducative des expérimentations « cité éducative »	en cours de lancement	Nombre de quartiers concernés		
		Éducation et petite enfance, mesure n°17	3	Dédoublement des classes de CP et CE1 en REP /REP+	objectif atteint			
		Éducation et petite enfance, mesure n°18	4	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 5ème des quartiers REP/REP+	objectif atteint	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail		
		Éducation et petite enfance, mesure locale	5	Déployer les Contrats locaux d'accompagnement à la Solidarité (CLAS) sur l'ensemble des QPV	en cours de déploiement	1- Nombre d'ateliers proposés 2- Nombre de QPV concernés		
COHESION SOCIALE Associations d'habitants	Renforcement Du lien social	Soutien aux acteurs de terrain, mesure n°30	6	Créer des postes d'adultes-relais supplémentaires à partir de 2019 (+3 AR)	en cours de déploiement	Nombre de postes d'adultes-relais créés		
		Soutien aux acteurs de terrain, mesure n°31		Augmenter le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (+2 FONJEP)	objectif atteint	Nombre de postes FONJEP créés		
		Soutien aux acteurs de terrain, mesure n°32	7	Déployer l'AMI #TremplinAsso sur les QPV de Limoges : renforcement de la présence des Petits Débrouillards	en cours de déploiement	Suivi de la mise en place de la mesure		
		Soutien aux acteurs de terrain, mesure locale		Décliner localement la Charte d'engagements réciproques « Mouvement associatif » : cadre d'intervention partagé et réciproque entre les associations et les partenaires	en cours de lancement	Suivi de la mise en place de la mesure		
		Culture, adaptation mesure n°37	8	Mise en œuvre de projet d'éducation artistique et culturel dans les quartiers prioritaires	objectif atteint	Nombre de projet d'éducation artistique et culturel dans les QPV		
		Sciences, mesure locale	9	Développer la culture scientifique	en cours de déploiement	1- Nombre de projet dédié à la culture scientifique dans les QPV 2- Déploiement du projet Récréosciences		
		Culture, adaptation mesure n°39	10	Développer la pratique musicale	objectif atteint	Nombre et part d'enfants des QPV parmi les choristes d'Opéra Kids		
		Sport, déclinaison circulaire interministérielle	11	Développer les actions sportives à vocation d'inclusion sociale et territoriale	en cours de lancement	1- Nombre d'actions « revalorisation de talents » 2- Nombre d'actions « porteurs » de valeurs citoyennes » 3- Nombre d'actions « intégrant le projet du territoire »		
		INSERTION, FORMATION, EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Favoriser l'entrepreneuriat des habitants	Emploi et insertion professionnelle	Emploi et insertion professionnelle, mesure locale	12	Accompagner les puillies des quartiers dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)	objectif atteint	Nombre de bénéficiaires issus des QPV
				Emploi et insertion professionnelle, adaptation mesure n°23	13	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers liés à aux grands d'aménagements urbains et au renouvellement urbain « Quartiers en Mieux »	en cours de lancement	1- Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, ont en faveur des habitants des QPV 2- Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires
				Emploi et insertion professionnelle, mesure locale	14	Assurer le maintien du jardin coopératif du pôle maraîchage au bénéfice des habitants	objectif atteint	Nombre et part de bénéficiaires issus des QPV parmi l'ensemble des jardiniers
Emploi et insertion professionnelle, mesure locale	15			Définir le pacte en lien avec le club d'entreprises « La Haute-Vienne, une chance. Les entreprises s'engagent ! »	en cours de déploiement	1- Nombre d'entreprises engagées 2- Nombre d'actions mises en place		
Emploi et insertion professionnelle, mesure n°19 et n°25	16			Décliner les appels à projets lancés dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)	en cours de déploiement	1- Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résidents en QPV (cible : 20%) 2- Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme		
Emploi et insertion professionnelle, mesure n°24	17			Doubler le nombre de jeunes apprentis issus des quartiers	en cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV		
Emploi et insertion professionnelle, mesure locale	18			Lancer une concertation sur le changement d'usage de l'Espace Entreprendre	en cours de lancement	Suivi de la mise en place de la concertation		
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN Gérer les milieux de vie des habitants	Logement Et Cadre de vie	Mixité sociale, mesure n°3	20	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	en cours de déploiement	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2- Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)		
		Logement et cadre de vie, mesures n°7 et n°8	21	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	en cours de déploiement	1- Proportion des 10 milliards d'euros du FNRSU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2- Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités		
	Solidarité	Solidarité, adaptation mesure n°11	22	Améliorer la desserte des quartiers prioritaires	en cours de lancement	Respect du calendrier prévu de mise en service du BHNS et des lignes desservant les QPV		
		Solidarité, adaptation mesure n°12	23	Accompagner les initiatives en faveur de la mobilité inclusive	en cours de déploiement	1- Nombre de personnes issus des QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire dont part de jeunes résidents en QPV 2- Nombre d'initiatives soutenues		
	Sécurité	Sécurité et prévention de la délinquance, mesure locale	24	Soutenir les actions du Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance	en cours de déploiement	Suivi de la mise en place du Plan		
BOUTEILLES TRANSPARENTES Pour l'habitant	Renforcement Du Lien social	Prévention des discriminations, mesure locale	25	Mise en place du Plan territorial de lutte contre les discriminations et actions de lutte contre les discriminations	en cours de déploiement	1- Suivi de la mise en place du PTLCD 2- Nombre d'actions 3- Nombre d'acteurs concernés et bénéficiaires issus des QPV		
		Prévention de la radicalisation, mesure n°28	26	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	en cours de lancement	Suivi de la mise en place du Plan		
		Engagement, mesure n°35	27	Former les acteurs de terrain aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	en cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année Dont acteurs du champ sportifs		
		Engagement, mesure n°36	28	Développer les candidatures des jeunes des quartiers prioritaires au service civique	en cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique		
		Égalité femme/homme, mesure n°40	29	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	en cours de déploiement	1- Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2- Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"		



# Planning des opérations du quartier la Bastide



Apparence	06/12/18	15/10/20
études et procédures		
Construction		
Résidentialisation		
AQS		
Aménagement		
Equipement		
Commerces/Mixte		
Date limite solde ANRU		

**06/12/18**  
 Date comité de pilotage

**15/10/20**  
 Date limite justification Solde ANRU

## Les opérations en phase étude Franchissement A20 (Limoges Métropole)



- Création d'une nouvelle voie entre la Bastide et le Puy Ponchet comprenant un franchissement autoroutier dédié aux transports en commun et aux modes doux

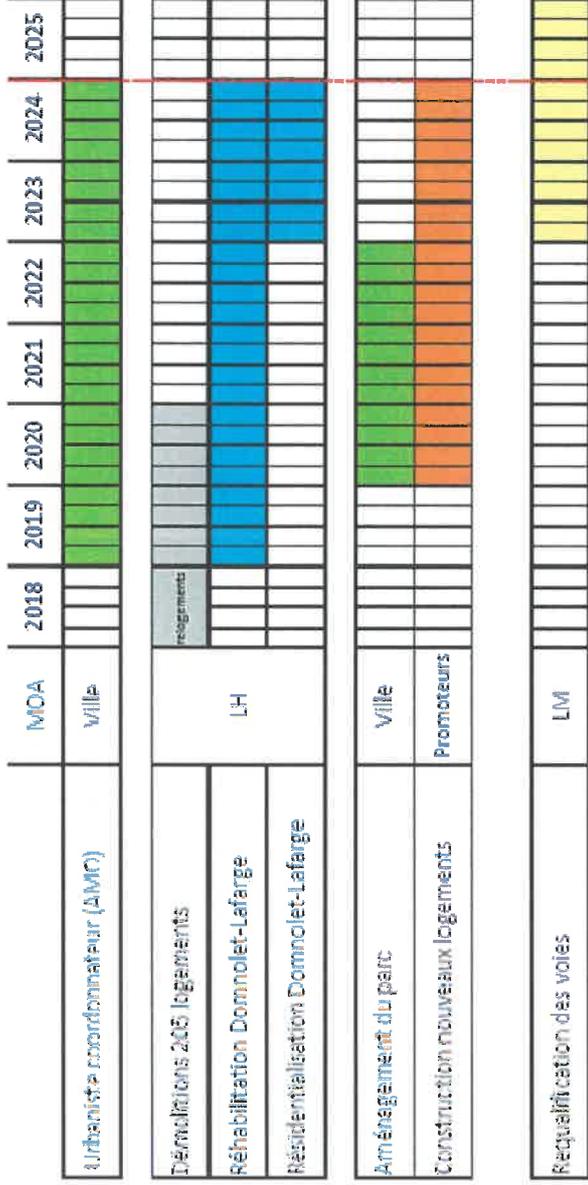
### Etat d'avancement :

- Concertation du 19 mars au 19 avril 2018
- Enquête publique du 3 au 19 septembre 2018 : avis favorable du commissaire enquêteur le 17/10/2018
- Procédures réglementaires (dossier loi sur l'eau, autorisation de défrichement, dérogation pour destruction d'espèces protégées) à lancer
- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre en cours : phase avant-projet définitif
- Lancement des consultations entreprises : fin 2019
- Calendrier prévisionnel de travaux : 2020 > 2021 (18 mois)





## Phasage du projet par MOA et opérateur



Ville de Limoges  
Limoges Métropole  
Limoges Habitat  
privé (promoteur immobilier)

MoA de phase 2018-2019  
LIMOGES  
L'Écoquartier au projet  
La ville de Limoges et la Métropole de Limoges ont initié la phase 2 de l'écoquartier.

LIMOGES  
L'Écoquartier au chantier  
Une fois les permis de construire obtenus, les travaux de construction ont commencé.

LIMOGES  
L'Écoquartier fini  
Les travaux de construction ont été achevés et les logements sont livrés.

LIMOGES  
L'Écoquartier confirmé  
Le projet a été confirmé par la Métropole de Limoges et la Ville de Limoges.

Étages de processus de fabrication



## Les Portes Ferrées...



Aujourd'hui

Demain



- un quartier d'habitat social à rénover/résidentialiser
- un parc central à requilibrer et à désenclaver
- favoriser l'installation de nouveaux habitants



un éco quartier attractif relié  
au centre-ville et aux berges de Vienne



# BHNS : les caractéristiques principales du projet

Lancé en 2017, le projet de création de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) est au cœur du Plan de Déplacements Urbains sur lequel travaille la Région Métropole. C'est de volonté de l'ensemble du projet de mobilité durable, le BHNS sera au cœur d'un système qui valorisera l'intermodalité, c'est-à-dire l'utilisation de plusieurs modes de transport.

## Deux lignes structurantes

Avec une ligne Nord-Sud et une ligne Est-Ouest, le BHNS constituera à terme, le réseau structurant du futur réseau de transport en commun. Les deux lignes du BHNS offriront une liaison rapide et régulière entre les principales pôles d'activités et d'emploi, la gare et le centre-ville de Limoges.

**La ligne Nord-Sud (ligne « Orange »)**  
 passera par les quartiers Beaubrun-Villier, le quartier ESTER, La Bastide, l'avenue du Général-Lacour, le futur quartier Marceau, la gare, le centre-ville et rejoindra le campus universitaire Vanneau et le Pôle Hospitalier.

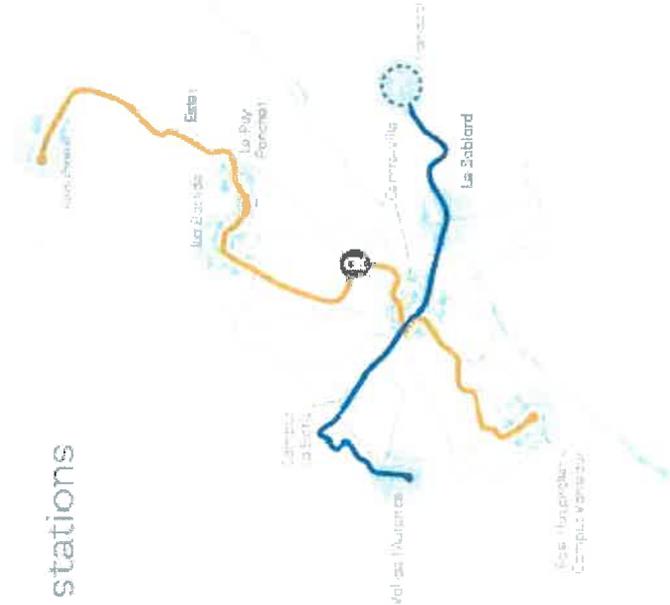
> Fréquentation journalière estimée : 11 400 voyageurs

**La ligne Est-Ouest (ligne « Bleue »)**  
 reliera le quartier Ys des Auronnes, La Borie, le centre-ville de Limoges, Le Sablard et la commune de Panazol.

> Fréquentation journalière estimée : 11 400 voyageurs

**Ces tracés ont été validés à l'unanimité en conseil communautaire le 30 juin 2017.**

2 Lignes  
 22,5 km  
 Environ 50 stations à l'étude



- LE BHNS, UN SERVICE :**
- ⊕ rapide
  - ⊕ fréquent
  - ⊕ disponible
  - ⊕ accessible

**Les objectifs du projet**

- Accélérer le développement des quartiers prioritaires et favoriser les liens entre les quartiers
- Renforcer le dynamisme des principaux pôles économiques et universitaires
- Faciliter l'accès de tous aux services et aux emplois
- Préserver et améliorer la qualité de vie, recréer le centre-ville de Limoges
- Offrir des alternatives à la voiture plus avantageuses pour tous

**UN SERVICE PERFORMANT**

- Les temps de parcours de chaque ligne et la vitesse commerciale du BHNS seront précisés lors des études préliminaires en fonction des futurs aménagements. Voici d'ores et déjà les objectifs de service suivants :
- Une vitesse commerciale de 19 km/h (contre 15 km/h en moyenne aujourd'hui) ;
  - Une circulation de 4h30 à 0 h30 ;
  - Des bus toutes les 4 minutes en heures plumes (ligne orange) et toutes les 8 minutes (ligne bleue) ;
  - Un service disponible 7 j/7.

## Le tracé

Les études de faisabilité ont permis de comparer une multitude de scénarios pour les lignes du BHNS. Les tracés ont été choisis en tenant compte de la population et des emplois desservis, de l'attractivité potentielle du service de transport, des enjeux de circulations et des enjeux urbains.

**Le point de correspondance entre les deux lignes est positionné place d'Aïme, qui deviendra un point d'arrêt majeur du réseau.**

### LA LIGNE ORANGE

Escaladou <-> Campus Vaincau - MJC Hoss telier

Cette ligne reliera Beaubreuil au centre-ville de Limoges via ESTER, Le Puy Marchés, La Bastide, le futur quartier Marceau et la gare des Bénédictins, puis le centre-ville au MJC Hospitalier.

**30 stations environ**  
Ce nombre pourra évoluer en fonction de la définition des terminus.

- A Beaubreuil : les stations seront précises dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain en cours de définition.
  - Au sud, le périmètre du MJC Hospitalier et du campus universitaire Marceau
    - Vaincau fait l'objet d'un projet de réaménagement des espaces publics, actuellement à l'étude.
- Les axes Barbès ou Hoche sont encore envisagés pour rejoindre Leclerc à Thonard. Bas en fonction du gain de circulation qui sera défini autour du projet Marceau.

13,5 km

2 PEM (la borne est à définir)

### LA LIGNE BLEUE

Val de l'Aurence <-> Planazol

Cette ligne reliera le Val de l'Aurence au centre-ville de Limoges via la place Winston Churchill et le centre-ville de Planazol.

8,5 km

1 PEM (en projet  
Val de l'Aurence)

2 P+R à Planazol  
à l'issue de l'axe terminal

**22 stations environ**

Ce nombre pourra évoluer en fonction de la définition des terminus.

- Au Val de l'Aurence : les stations seront précises dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain en cours de définition.
- A Planazol : les études se poursuivront pour choisir le point de terminus le plus adapté à la desserte de la commune et à l'implantation d'un espace gare relais.

